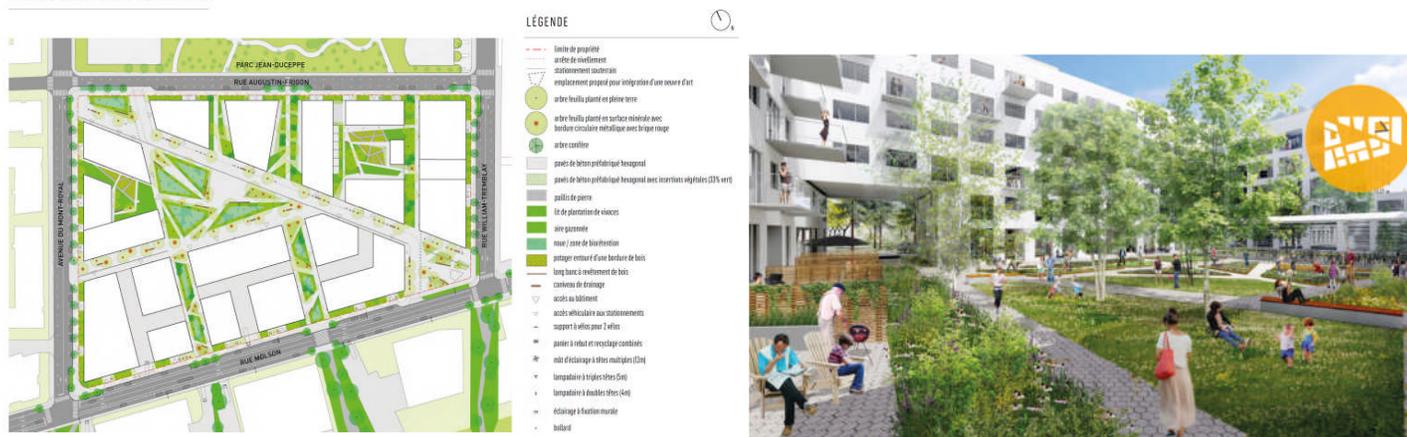


Technopôle Angus: un écoquartier exemplaire, premier pas vers une ville carboneutre



PLAN DES ESPACES EXTÉRIEURS



Mémoire conjoint déposé à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

Présenté le 27 avril 2017

Par Jean-François Lefebvre et David Dumoulin

Pour les consultations sur le Plan d'aménagement du Technopôle Angus

La route vers Montréal carboneutre

En janvier 2015, des citoyens et représentants de divers organismes créent la *Coalition climat Montréal*, avec comme premier mandat de demander à la Ville de tenir une consultation publique sur la « réduction de la dépendance de Montréal aux énergies fossiles ». Le 15 juin 2015, le comité exécutif confie officiellement le mandat à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) de tenir celle-ci.

En mars 2015, les maires de 17 villes provenant de neuf pays ont lancé officiellement l'**Alliance des villes carboneutres** (*the Carbon Neutral Cities Alliance*). Ces villes se sont engagées à réduire d'au moins 80 % leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050 ou plus tôt (2025 pour Copenhague et 2040 pour Stockholm). Elles collaborent, entre elles, afin de promouvoir les meilleures pratiques et appuyer l'implantation des politiques requises.

Au début de novembre 2015, à l'instigation du *Conseil régional de l'environnement de Montréal*, 70 organisations invitaient la ville de Montréal à devenir « leader climatique » :

Nous appelons donc la Ville de Montréal ainsi que toute la collectivité montréalaise à faire preuve de leadership et à entreprendre des actions ambitieuses, innovantes et concrètes afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles et effectuer la nécessaire transition vers les énergies propres. Le but : atteindre la neutralité carbone en 2042 à l'occasion du 400^e anniversaire de fondation de Montréal.

Puis vint la Conférence de Paris, en décembre 2015 :

(...) à l'occasion de la 21e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP 21/CMP 11), la Ville de Montréal a ratifié la Déclaration de l'Hôtel de Ville de Paris et s'est engagée à réduire de 80 % ses émissions de GES d'ici 2050. Cet engagement vient bonifier l'objectif de réduire de 30 % les émissions de GES d'ici 2020 par rapport à 1990 et incite la Ville de Montréal comme les Montréalais à agir en conséquence et à modifier leurs comportements¹.

Enfin, la commission de l'OCPM sur la « réduction de la dépendance de Montréal aux énergies fossiles » a remis son rapport en mai 2016, le fruit d'une « extraordinaire mobilisation » à laquelle « plus de 3500 citoyens et organisations ont participé ».

La *Coalition Climat Montréal* invite la ville de Montréal à relever avec brio le défi de la carboneutralité en devançant à 2042 l'échéance pour atteindre cet objectif crucial. N'y-a-t-il pas de plus beau legs à offrir, pour le 400^e anniversaire de la Métropole, que d'avoir réussi à surmonter le plus grand défi de notre génération – l'enjeu des changements climatiques – en s'offrant – maintenant - la ville de demain.

Mais aucun de ces objectifs ne pourra être atteint sans forte bonification des politiques actuelles, ce que reconnaît explicitement le [Plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise 2013-2020](#). Cela nécessitera l'adoption d'un **plan concret et ambitieux**, basé sur une **stratégie cohérente** et doté de **mesures de suivi rigoureuses**. Les **inventaires** des émissions de GES devront être effectués sur une base **régulière et fréquente** (annuelle ou biannuelle plutôt qu'aux 8 ans). Un **budget carbone** doit être établi et l'impact des projets et politiques sur les GES doivent être mesurés avec un **test climatique**, en favorisant les options permettant de les réduire davantage.

1. Recommandations :

- 1.1. Le projet d'aménagement du Technopôle Angus, qui vise la certification LEED-ND platine, doit être appuyé et approuvé, en tant qu'avancée majeure dans l'implantation d'écoquartiers au Québec.
- 1.2. Il faut s'assurer de faciliter sa réalisation, en autant que les mesures annoncées soit réalisées, tout en leur permettant de pouvoir être bonifiées lorsque possible, sans menacer la réalisation du projet.
- 1.3. L'aménagement de tous les nouveaux développements montréalais devraient dorénavant être réalisés selon des principes favorisant les écoquartiers tout en visant à tendre vers des quartiers carboneutres.
- 1.4. Nous recommandons à la Ville de s'inspirer de ce projet et du cadre réglementaire et participatif de Rosemont-La-petite-patrie qui l'ont favorisé pour qu'ils deviennent des références pour tout Montréal.

¹ Ville de Montréal, Plan de développement durable 2016-2020.

12 engagements pour un aménagement durable

1 : Assurer la cohérence du projet

Tout écoquartier doit dépasser la simple conformité réglementaire pour aller au-delà et présenter une vision d'avenir en termes d'intervention d'aménagement urbanistique. Une charte intégrant tous ses éléments peut permettre de définir cette vision tout en conservant la cohérence avec le cadre réglementaire en vigueur.

3 : Faire vivre la concertation

La concertation entre les différents groupes sociaux et les différents acteurs publics ou privés concernés est un élément central afin de garantir la saine gouvernance de tout projet d'écoquartier. Le succès de la planification d'un écoquartier ne peut être atteint sans la concertation de tous ses acteurs en lien avec la population locale.

5 : Concrétiser la mixité sociale

Un écoquartier doit favoriser la cohésion sociale, en permettant la création de liens entre les anciens et les nouveaux habitants, tout en permettant l'accès à des logements adaptés à tout type de ménages, quels que soient leurs moyens financiers. L'offre de services et d'équipements publics doit également refléter cette mixité sociale dans l'espace public.

7 : Planifier la gestion des déchets

L'objectif est évidemment de limiter au maximum la production de déchets, mais également d'en assurer le traitement par les méthodes appropriées comme le compostage et le recyclage. Cette gestion des déchets doit également se faire lors de la construction du quartier avec les résidus de matériaux de construction.

9 : Organiser la mobilité

La planification d'un écoquartier doit dès le départ tenir compte des besoins en mobilité de ses habitants, en cherchant à limiter les déplacements en voiture et à favoriser la marche et le vélo. Une offre de transport en commun adaptée doit pouvoir répondre aux besoins des résidents sur de plus longues distances. D'autres initiatives comme l'autopartage peuvent être intégrées dans la planification.

11 : Oser la densité urbaine

Une densité adaptée permet d'offrir des services de transports en commun efficace, de garantir une offre de commerces et services répondant aux besoins de la population. Cette densité doit être réalisée en respectant le cadre bâti des quartiers existant tout en préservant l'identité des secteurs où elle est implantée.

2 : Penser l'intégration urbaine

Tout projet doit impérativement s'intégrer aux quartiers existants, au respect de leur patrimoine architectural et paysager, à la complémentarité de l'offre de services ainsi que la mise en place de mesures favorisant la densification plutôt que l'expansion en dehors des zones urbaines.

4 : Veiller à la mixité fonctionnelle

Un écoquartier doit offrir une multitude de services et de commerces adaptés à ses résidents ainsi qu'aux résidents des secteurs limitrophes tout en permettant la création de nouveaux emplois. L'objectif est de permettre aux résidents de réaliser l'essentiel de leurs activités quotidiennes tout en limitant les déplacements.

6 : Préserver l'eau

Au sein des écoquartiers, la préservation de l'eau se joue sur deux fronts. D'une part, il est important d'inclure une gestion efficace des eaux pluviales et de ruissellement. D'autre part, l'aménagement doit également tenir compte de la consommation en eau potable afin d'en limiter le gaspillage et d'en favoriser la réutilisation lorsque c'est possible.

8 : Cultiver la biodiversité

La biodiversité est un élément primordial à intégrer dans la planification des écoquartiers. La préservation de la faune et de la flore s'y retrouvant doit être au cœur des actions posées lors du processus d'aménagement et doit favoriser le retour de la nature au sein du modèle de la ville durable.

10 : Garantir la sobriété énergétique

Toute planification d'écoquartier doit comporter un volet sur l'optimisation de la consommation d'énergie des bâtiments. La plus grande part de la consommation énergétique des ménages est utilisée pour le chauffage et la climatisation. La planification doit donc se réaliser avec la conception d'immeuble écoénergétique, mais également dans l'utilisation de sources d'énergie alternative comme la géothermie.

12 : Orchestrer l'écoconstruction

L'écoconstruction est un principe qui privilégie l'utilisation de matériaux d'origine naturel et renouvelable dans la construction d'immeubles. L'écoconstruction s'inscrit comme étant un mode de construction respectueux de l'environnement tout comme de la santé des habitants.

Source : Fédération des entreprises publiques locales, (2011), *Écoquartiers : suivez le guide ! 12 engagements pour un aménagement durable*. [en ligne] http://www.lesepl.fr/result_actu.php?ID=5046#.WCNT2vXQfOQ

M. Jean-François Lefebvre (Ph.D.), économiste et spécialiste en transports, aménagements urbains et écofiscalité, est chargé de cours au *Département d'études urbaines et touristiques* de l'UQAM. Il est également président d'Imagine Lachine-Est.

M. David A. Dumoulin est Bachelier en urbanisme de l'Université du Québec à Montréal. Il est un des membres fondateurs d'Imagine Lachine-Est

Les illustrations sont toutes tirées des documents de la Société de développement Angus (Provencher_Roy).